

Le 22 juin 2012

L'honorable Jean J. Charest
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Au moment où le gouvernement canadien amorce la dernière étape des négociations de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne, les faits montrant que cette entente est mauvaise pour le Canada s'accumulent. Qu'il s'agisse de la hausse des prix des médicaments d'ordonnance, ou du délestage aux provinces des responsabilités investisseurs-États potentielles, il y a de plus en plus de raisons de se montrer prudent face à l'AECG. Dernièrement, le tribunal de l'ALÉNA a accordé des dommages-intérêts aux sociétés Exxon Mobil et Murphy Oil contre une province qui avait mis en œuvre une stratégie pourtant légitime de recherche et de développement. Cette décision illustre bien les limites que les dispositions concernant les relations investisseurs-États des traités internationaux de commerce et d'investissement imposent aux politiques publiques des gouvernements provinciaux.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a toujours soutenu que les dispositions concernant les relations investisseurs-États sont une composante dangereuse des accords de commerce internationaux, car elles peuvent limiter les décisions et les objectifs futurs en matière de politique publique. Notre syndicat craint également que les services publics ne soient pas à l'abri des règles de l'AECG. Le SCFP a donc demandé à Steven Shrybman, avocat spécialisé en droit du commerce, de rédiger un mémoire juridique sur la question. Son document ajoute quatre importants éléments au débat actuel sur l'AECG :

1) Les exemptions, ou « réserves », de l'UE protègent de larges pans de sa politique publique et sont beaucoup plus spécifiques que les exemptions canadiennes ou provinciales. Elles accordent aux pays de l'UE une meilleure protection et un meilleur accord que ceux auxquels peuvent s'attendre les Canadiens.

.../2



2) En intégrant les gouvernements provinciaux au processus, le gouvernement fédéral modifie considérablement la division des pouvoirs en vertu de la Constitution entre les gouvernements national et infranationaux au Canada en ce qui a trait aux ressources naturelles et aux domaines d'autorité gouvernementale.

3) Il y a d'énormes différences dans les listes d'exemptions provinciales. Dans l'ensemble, cette approche disparate crée une mosaïque de domaines protégés de réglementation gouvernementale et de politique publique, ce qui fragmente encore davantage le paysage constitutionnel du Canada.

4) Enfin, en vertu des dispositions relatives à la *nation la plus favorisée* de l'Accord de libre-échange nord-américain, les droits accordés aux entreprises et investisseurs européens le seront automatiquement aux entreprises nord-américaines – une expansion radicale et unilatérale de l'ALÉNA qui n'a pas de contrepartie pour le Canada.

Je joins le mémoire de M^e Shrybman afin que vous puissiez en prendre connaissance. Les conclusions de M^e Shrybman obligent à repenser significativement les exemptions canadiennes afin de les élever à une norme uniforme – et supérieure – qui protège les services publics et les pouvoirs des provinces. Il faut aussi revoir un AECG qui inclut des droits relatifs aux relations investisseurs-États. Si vous souhaitez obtenir de plus amples détails, M^e Shrybman se fera un plaisir de vous rencontrer, vous ou vos experts en commerce.

En partageant cette analyse avec vous ainsi que tous les premiers ministres provinciaux et territoriaux, le SCFP espère susciter un débat public plus large sur le genre de Canada que nous désirons créer collectivement. Nous voulons aussi montrer ce qui, dans les négociations en cours sur l'AECG, menace notre autorité démocratique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président national,



PAUL MOIST
Syndicat canadien de la fonction publique

:nl/sepb 491

p. j.

c.c. : Stephen Harper, Premier Ministre du Canada